



**PRÉFET
DES LANDES**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires et de la mer
Service aménagement et risques

RELEVÉ DE DÉCISION

Bureau foncier

Mont-de-Marsan, le **20 DEC. 2024**

Tél : 05 58 51 30 66

Mél : ddtm-sar-bf@landes.gouv.fr

Objet: CDPENAF du 10 décembre 2024

Président :

Mme Nadine CHEVASSUS	représentant la Préfète
----------------------	-------------------------

Participants :

Mme Julie LACANAL	représentant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Mme Dominique DEGOS	Conseil Départemental
M. Jean-Luc LAFENETRE	Maire de Maurrin
M. Jean-Michel ANACLET	Chambre d'agriculture des Landes
M. Denis LAFARGUE	FDSEA des Landes
M. Kevin POUYSEGUR	JA40
M. Xavier MARTIN	Propriétaires-usufruitiers (FDPR)
M. Olivier DE GINESTET	Coordination Rurale - CR40
M. Jean-Marc BENQUET	FDC 40
M. Jean-François LAGRAULA	AGRO-BIO40
M. Bruno LACRAMPE (ne vote pas)	SAFER

Personnes excusées :

M. Jérôme BAYLAC DOMENGETROY	Président CC Pays Morcenais Pouvoir donné au CD40 (Mme DEGOS)
M. Michel HERRERO	Maire d'Estigarde Pouvoir donné à M LAFENETRE
M. Hervé BOUYRIE	Maire de Messanges
M. Jean-Luc DUBROCA	Communes Forestières

M. Marcel PRUET	MODEF
Mme Isabelle CAZAUBON	Confédération Paysanne
M. Georges CINGAL	SEPANSO Pouvoir donné à AGROBIO 40 (M LAGRAULA)
M. Jacques DUFRECHOU	Landes Nature Pouvoir donné à la chambre d'agriculture (M ANACLET)
M. Marc-Antoine DESTRUHAUT	Chambre des Notaires Pouvoir donné à la FDC 40 (M. BENQUET)
Mme Gabriella CARRERE	SySSO
M. Luc BLOTIN	INAO - Pouvoir donné à la DDTM (Mme LACANAL)
M. Sébastien GENDRY (ne vote pas)	ONF

Agents de l'État :

M. Julien KERFORN	DDTM/SAR
Mme Agathe LAFFONT-ROUX	DDTM/SAR
Mme Coralie SEYS	DDTM/MTE
Mme Muriel GARAT	DDTM/MTE

Personnes admises à la réunion :

M. Yan CHASSERIO	CD 40
M. Jérôme TOFFOLI	CD 40
Mme Céline PEILLOD	CA 40
Mme Katia DUPOUY	CA 40

* * *

Quorum:

Le quorum étant atteint avec 17 votants (dont 6 pouvoirs), la réunion peut se tenir régulièrement.

* * *

1 – PLUi M4 - Avis sur STECAL- Communauté de communes MACS

Décision de la commission : **Avis favorable**

* * * * *

2 - Avis conformes sur liste soumis au vote global (autorisations d'urbanisme) → 3 dossiers

N°	Communes	Numéro de CU / DP / PC	Type de demande (hangar, maison d'habitation,...)	Vote (Favorable/défavorable)	Prescription / Réserves	Motifs
1	CAGNOTTE	PC 040 059 24 O 0007	Hangar agricole avec couverture photovoltaïque, bardé sur 2 côtés	Favorable		
2	EYRES MONCUBE	PC 040 098 24 C 0003	Hangar agricole avec couverture photovoltaïque, bardé sur 1,5 côtés	Favorable sous réserve	Avis favorable sous réserve de bardage sur au moins deux des côtés pour assurer une protection efficace contre les intempéries	
3	POUILLON	PC 040 233 24 O 0016	Hangar agricole avec couverture photovoltaïque, bardé sur 3 côtés	Favorable		

* * * *

3 - Avis conformes sur liste soumis au vote individuel (autorisations d'urbanisme) → 7 dossiers

N°	Communes	Numéro de CU / DP / PC	Type de demande (hangar, maison d'habitation,...)	Vote (Favorable/défavorable)	Prescription / Réserves	Motifs
1	GABARRET	PC 040 102 24 O 0005	Hangar agricole avec couverture photovoltaïque, bardé sur 3 côtés	Favorable		
2	POYANNE	PC 040 235 24 O 0007	Hangar agricole avec couverture photovoltaïque, bardé sur 1 côté	Favorable sous réserve	Avis favorable sous réserve de bardage sur au moins deux des côtés pour assurer une protection efficace contre les intempéries	

3	<p>BAIGTS</p>	<p>PC 040 023 24 O 0002</p>	<p>Hangar agricole avec couverture photovoltaïque, sans bardage</p>	<p>Défavorable</p>		<p>Projet surdimensionné par rapport au nombre d'animaux, sans bardage, nécessité agricole insuffisamment justifiée, dossier insuffisamment précis, justifier le respect des distances avec les tiers</p>
4	<p>LOSSE</p>	<p>PC 040 158 24 O 0004</p>	<p>Hangar équestre avec couverture photovoltaïque</p>	<p>Défavorable</p>		<p>Demande prématurée, insuffisamment justifiée, absence de bardage pour assurer la protection efficace contre les intempéries, implantation participant au mitage</p>

5	LUGLON	PC 040 165 24 C 0006	Hangar agricole avec couverture photovoltaïque, bardé sur 1 côté	Favorable	
6	SAINT AVIT	PC 040 250 24 F 0014	Hangar agricole avec couverture photovoltaïque, sans bardage	Défavorable	Non respect des règles sanitaires influenza aviaire (4 côtés non pleins, non conforme pour la claustration des canards), hauteur non justifiée → nouvelle demande de PC à déposer

7	GOOS	PC 040 113 24 O 0003	Hangar agricole avec couverture photovoltaïque, bardé sur 3 côtés	Défavorable		Non respect des règles sanitaires influenza aviaire (4 côtés non pleins, interdiction de stocker à la fois du matériel et d'y mettre des canards sauf séparation étanche entre les 2 espaces , justifier le respect des distances avec les tiers)
---	------	----------------------	---	--------------------	--	---

5 - AVIS SIMPLES SUR LISTE SOUMIS AU VOTE GLOBAL (AUTORISATIONS D'URBANISME) → 2 DOSSIERS

N°	Communes	Numéro de CU / DP / PC	Type de demande (hangar, maison d'habitation,...)	Vote (Favorable/défavorable)	Prescription / Réserves	Motifs
1	TARNOS	PC 040 312 24 D 0049	Maison	Favorable		

2	BASTENNES	CU 040 28 24 C 0007	Serres maraîchères + hangar bardé sur 2 côtés	Favorable		
---	-----------	---------------------	---	-----------	--	--

6 - Avis simples sur liste soumis au vote individuel (autorisations d'urbanisme) → 1 dossier

N°	Communes	Numéro de CU / DP / PC	Type de demande (hangar, maison d'habitation,...)	Vote (Favorable/ défavorable)	Prescription / Réserves	Motifs
1	SAINT CRICQ CHALOSSE	PC 040 253 24 O 0007	Déplacement d' un ancien container	Favorable		

7 - Questions diverses :

La CDPENAF décide d'une autosaisine dans le cadre de déclarations de projets visant à permettre l'implantation de centrales photovoltaïques en forêt.

* * * *

L'ordre du jour étant achevé, la session est close.

La prochaine réunion se tiendra le mardi 21 janvier 2025.

La présidente de la CDPENAF,
La directrice départementale



Nadine CHEVASSUS